

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/NOV/151	<b>OBJET :</b>  TARIFS DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES ORGANISEES PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE POUR L'ANNEE 2017
<u>Date du conseil municipal</u> 14/11/2016	
<u>Date de la convocation</u> 07/11/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 07/11/2016	

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, 1ère Adjointe au maire, en suite des convocations adressées le 7 novembre 2016.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Michel BILLOUT, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Étaient absents :

- Jacob NALOUHOUNA
- Rachida MOUALI

Madame Stéphanie CHARRET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 1996 fixant le concours financier des participants aux activités,

VU la délibération n°2015/NOV/151 en date du 9 novembre 2015 par laquelle le conseil municipal a approuvé les tarifs de participation aux activités organisées par le service municipal de la jeunesse pour l'année 2016,

CONSIDERANT qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer pour l'année 2017,

CONSIDERANT une augmentation des tarifs à 2 %,

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances du 7 novembre 2016,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

DECIDE, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs de participations aux activités organisées par le service municipal de la jeunesse seront modifiés comme suit :

Intitulé	Tarifs 2017
<b>Espace jeunes</b>	
Accueil avec inscription annuelle	Gratuit
<b>Activités et sorties</b>	
Ateliers : création manuelle/artistique/scientifique	1.00 €
Soirées (repas et animation)	2.00 €
Sorties par demi-journée ou journée (avec activité payante)	½ journée = 4.30 €
	Journée = 7.40 € (repas pique-nique compris)
Ateliers avec un intervenant extérieur	50 % du devis de la prestation
Spectacles (entrées)	50 % du devis des entrées et du transport
<b>Stages (à la semaine)</b>	
Stages de 2 à 5 jours	3.00 €/jour (soit de 6.00 à 15.00 €)
BAFA Session générale	230 € (nangissiens) / 325 € (extérieurs)
BAFA Approfondissement	255 € (nangissiens) / 315 € (extérieurs)
<b>Mini-séjours</b>	
Séjours (de 2 à 5 jours maximum)	Selon quotient familial

**ARTICLE 2 :**

DECIDE que la participation aux activités du service municipal de la jeunesse pourra être réglée en plusieurs échéances mensuelles sans toutefois dépasser 4 fractionnements. Un échéancier sera établi par le service jeunesse et signé par le participant lors de la demande d'échelonnement.

**ARTICLE 3 :**

DIT que les recettes seront inscrites au budget, section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents  
Nangis, le 15 novembre 2016

La 1ère Adjointe au maire,  
Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20161114-2012-NOV-151-  
DE  
Date de télétransmission : 22/11/2016  
Date de réception préfecture : 22/11/2016